

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le quinze février deux mil dix-huit à vingt heures

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Participation forfaitaire classe U.L.I.S.
- 2 - Chantier « argent de poche »
- 3 - Remboursement sinistres GROUPAMA
- 4 - Subventions et participations communales 2018
- 5 - Etude de faisabilité pour la restructuration du commerce communal
- 6 - Tarif location salle polyvalente
- 7 - Participation GEMAPI
- 8 - Convention informatique avec le CDG53
- 9 - Contribution maintenance éclairage public 2018

QUESTIONS DIVERSES

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2018

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, le quinze février à vingt heures, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier GENDRON, Maire.

Etaient présents : M. Didier GENDRON, Mme Brigitte RUAULT, M. Joël TESTIER, M. Sébastien LÉVÊQUE, M. David GOUGEON, Mme Sylvie GUIARD, M. Jürgen VERLEUR, M. Emmanuel VIOT, M. Philippe PLU, Mme Maryline GÉNIER, M. Christophe LIVET, M. François BERSON, Mme Annick COLIN.

Etait absent excusé : M. Rudy OSMONT

Etait absente non excusée : Mme S. GAREL

Secrétaire de séance : Mme Brigitte RUAULT

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour au point n°10, achat de terrain.

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion du 11 janvier 2018 a été approuvé à l'unanimité

1 - PARTICIPATION FORFAITAIRE CLASSE U.L.I.S.

Un courrier de la municipalité de Bonchamps-les-Laval est parvenu en mairie pour une demande de participation d'un enfant de la commune de Maisoncelles-du-Maine scolarisé en classe d'intégration U.L.I.S. à l'école « Bono Campo ». Comme prévoit l'article L212-8 du code de l'éducation, cette scolarisation implique une partie de prise en charge par la commune. Cela s'élèverait à 358.63€ correspondant à un élève de primaire pour l'année scolaire 2016/2017.

Après délibération, le R.P.I. n'ayant pas de classe U.L.I.S, les conseillers acceptent de verser cette participation pour cet élève scolarisé en classe intégration U.L.I.S pour un montant de 358.63€.

2 - CHANTIER « ARGENT DE POCHE »

Un courrier du service enfance jeunesse du Pays de Meslay-Grez propose l'activité argent de poche pour l'année 2018 et de lancer, dès à présent, l'appel pour les candidatures. Les membres du Conseil Municipal décident de reconduire les chantiers « argent de poche » sur 2 semaines de

4 jours de juillet 2018 (semaines 28 et 29) par la participation à différents travaux de rénovation, d'embellissement ou d'entretien sur la commune. Les bases sont les mêmes que les années précédentes, à savoir 5€ de l'heure dans la limite du 3 heures par jour. Il a été rajouté que la commune de Maisoncelles-du-Maine ne prendra en priorité que des jeunes de la commune. Les jeunes de 16 à 18 ans, intéressés par ces chantiers, pourront s'inscrire directement auprès de la Communauté de Communes du Pays Meslay-Grez. Cependant, ils pourront venir retirer leur dossier d'inscription auprès du secrétariat de la mairie de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décident de proposer les chantiers pendant les semaines 28 et 29 de l'année 2018 pour 8 jeunes au maximum, en priorité ceux de la commune et qui n'ont jamais participé à ce chantier, répartis en une ou deux équipes, le matin de 09h00 à 12h00 ou éventuellement l'après-midi de 13h30 à 16h30. Chaque jeune sera indemnisé sur la base de 5.00€ de l'heure.
- Autorise le Maire à effectuer la demande d'exonération de charges auprès de l'URSSAF à signer les contrats avec les jeunes et tout document relatif à ce dossier.

3 - REMBOURSEMENT SINISTRES GROUPAMA

La classe maternelle avait subi un dégât des eaux en novembre dernier, nombreux jeux (puzzle, jeu de société,...) ont été endommagés. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance GROUPAMA. Après étude, l'assurance nous propose un remboursement des frais pour ce préjudice à hauteur de 484.55€.

De plus, une déclaration d'accident a été faite également en novembre dernier pour un bris de glace arrière sur le tracteur SAME. GROUPAMA rembourse cet accident à hauteur de 320.64€. Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent les remboursements proposés par l'assurance Groupama pour les deux incidents survenus en novembre 2017.

4 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNALES 2018

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal ont décidé d'inscrire les subventions et participations suivantes, au budget 2018:

Amicale des Combattants	224.00 €
Club du Sourire	168.00 €
Associations Parents élèves A.M.B.	258.00 €
Espérance Sportive (foot) ESM	728.00 €
Association Ennemis des Cultures	357.00 €
Croix Rouge	45.00 €
Prévention Routière	14.00 €
Société Protectrice Animaux	162.90 €
UDAF Union Départ Ass. Familiales	60.00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers Villiers-Charlemagne	53.00 €
TOTAL	2 069.90 €

5 - ETUDE DE FAISABILITÉ POUR LA RESTRUCTURATION DU COMMERCE COMMUNAL

Une étude de faisabilité pour la restructuration du commerce communal a été effectuée auprès de M. MORIN Anthony, architecte à Parné-sur-Roc. Lors de l'élaboration de cette étude, le maître d'ouvrage devra fournir :

- Un plan de bornage de la parcelle existante
- Un levé topographique de la parcelle et des seuils du bâtiment existant ainsi que des réseaux existants.
- Un diagnostic amiante et plomb avant travaux

Le coût d'honoraire de l'architecte serait de :

- 1 400€HT : visite des lieux, relevés sur site du bâtiment existant, plans informatiques
- 600€HT : analyse des besoins, consultation des services extérieurs concernés
- 2 000€HT : présentation de 2 solutions sous forme d'esquisses accompagnée d'une première estimation de travaux

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent de lancer l'étude de faisabilité ainsi que le plan de bornage, le levé topographique et le diagnostic amiante à effectuer et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

6 - TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE

Le restaurant « l'olivier » émet le souhait d'organiser une soirée dans la salle polyvalente le 21 avril 2018. Monsieur le Maire propose d'appliquer le tarif commune pour cette location.

Après délibération, les membres du conseil municipal donnent un avis favorable à cette demande en appliquant le tarif commune pour la location.

7 - PARTICIPATION GEMAPI

Dans le cadre du transfert de charges concernant le dossier GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), Maisoncelles n'a pas eu de charge en 2017. La communauté de communes du Pays Meslay-Grez propose de demander aux communes concernées, dans le cadre de la solidarité entre les 22 communes, de participer financièrement à ce dossier pour un montant de 937€.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent de participer à hauteur de 937€ et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

8 - CONVENTION INFORMATIQUE AVEC LE CDG53

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que pour la maintenance informatique avec le Centre de Gestion de la Mayenne, la commune doit signer une convention qui a pour objet de définir la nature des prestations informatiques demandées par la collectivité (aide à l'étude et à l'acquisition d'équipements informatiques, installations des logiciels métiers, assistance dépannage des logiciels, paramétrage et mise en œuvre de la téléassistance, déplacements et formations illimités des logiciels sur site, ...), les conditions de mise en œuvre (suivant le problème signalé par la collectivité, le service interviendra selon les modalités les mieux adaptées à l'incident : téléphone, téléassistance, assistance sur site et dans le délai le plus

court compte tenu de la hiérarchie des urgences gérée par le service) ainsi que leur coût (il est fixé par délibération du conseil d'administration. Elle est fonction du nombre d'habitants de la collectivité et pour la commune de Maisoncelles, le montant est de 841.26€).

Après délibération, les membres du conseil municipal donnent leur accord pour la signature de cette convention par le biais de Monsieur le Maire.

9 - CONTRIBUTION MAINTENANCE ÉCLAIRAGE PUBLIC 2018

La compétence maintenance éclairage public et DI/DICT a été transféré à Territoire d'énergie Mayenne. La première est facturée forfaitairement à 18.50€TTC par points lumineux et 37€TTC par armoire. Le patrimoine de la commune de Maisoncelles a donc 93 points lumineux et 3 armoires de commande. La contribution maintenance éclairage public s'élèverait à 1 831.50€TTC pour l'année 2018.

En ce qui concerne le second point, la compétence DT/DICT, le linéaire du réseau éclairage public est 2541.40m. La contribution s'élèverait donc à 534.71€TTC.

Après délibération, les membres du conseil acceptent de régler le montant de 2 366.21€TTC au titre de la maintenance éclairage public et de la compétence DT/DICT pour l'année 2018. Au titre des dispositions comptables, l'imputation, telle qu'arrêtée avec Monsieur le Payeur Départemental, correspondra à l'article 6554 du budget communal « contribution aux organismes de regroupement ».

10 - ACHAT DE TERRAIN

Lors de la dernière réunion de conseil, le maire avait évoqué l'acquisition de la parcelle section A n°554 pour une superficie de 5 871m² dans le cadre d'un futur lotissement. Monsieur le Maire a donc rencontré l'un des propriétaires qui serait favorable à cette vente. Après discussion, les membres du conseil proposent d'acheter ce terrain à hauteur de 1.40 €/m².

QUESTIONS DIVERSES

A - CARRIERE BAGLIONE

Suite à la réunion de la commission de suivi, il a été décidé d'effectuer une réunion sur site pour voir les futurs aménagements du Mesnil.

B - DEMANDE DU COMITÉ DE PÊCHE

Monsieur le Maire a reçu en mairie une demande du comité de pêche pour l'acquisition de deux nouvelles tables pour les alentours du plan d'eau. Une réflexion sera faite en ce sens.

C - SITE INTERNET

Une mise à jour du site internet sera faite dans les jours à suivre. De plus, un second administrateur sera désigné pour le fonctionnement du compte Facebook.

Séance levée à 22h00

Prochaines réunion de conseil :

- Vendredi 16 mars à 20h30
- Jeudi 26 avril à 20h00
- Jeudi 31 mai à 20h00
- Jeudi 05 juillet à 20h00
- Vendredi 07 septembre à 20h30

Commission bâtiment : samedi 17 mars à 10h30

Commission voirie : samedi 24 mars à 10h00